

● (2110)

Pourquoi insister, en cherchant à provoquer la confrontation qui ne saurait faire que beaucoup de mal au pays peut-être? J'espère que lorsqu'il répondra, le ministre n'écartera pas l'idée du député de Qu'Appelle-Moose Mountain, mais qu'il l'examinera sérieusement.

Le gouvernement n'a rien à gagner dans la voie qu'il a adoptée, mais il procurerait un énorme avantage au pays en acceptant l'amendement. J'espère qu'il le fera.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Monsieur le président, j'allais parler au cours de cette discussion de toute façon. Ce n'est pas parce que le leader du gouvernement à la Chambre est venu s'asseoir à côté de moi que j'ai été encouragé à parler!

Je désire appuyer cet amendement, monsieur le président. Je l'aborderai toutefois d'un autre point de vue. Les raisons présentées par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain ont été débattues et mises en valeur, le gouvernement a ajouté son grain de sel et c'est pourquoi j'aborderai la question d'un autre angle.

Avant de le faire, toutefois, je désire féliciter le whip du gouvernement. Certains ministériels viennent de la province de Québec qui a depuis toujours l'habitude de défendre la constitution et le fait que les whips du gouvernement ont réussi à les faire taire est un hommage à leur façon de manœuvrer. Je suis certain, monsieur le président, que si certains députés du Québec agissaient à leur guise, ils s'opposeraient à la façon dont le gouvernement, par cet article en particulier, foule la constitution aux pieds. Je crois que c'est une vraie tragédie, monsieur le président, et mes observations iront donc dans ce sens.

Le ministre des Finances considère cet article et l'article connexe comme faisant partie du jeu que jouent ses fonctionnaires et lui-même en ce qui concerne les pourcentages d'imposition et le refus d'accepter la déductibilité des redevances payées aux gouvernements provinciaux sur les produits pétroliers ou minéraliers. La répartition du pécule du contribuable pressuré fait depuis bien des années l'objet d'une lutte continue entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Ce jeu se poursuit depuis que la Commission Rowell-Sirois a présenté son rapport et que le gouvernement du Canada a commencé à intervenir, dans bien des cas avec l'appui des provinces. Je suppose qu'on n'en verra jamais la fin.

Je répète que le gouvernement est allé un peu trop loin. Nous assistons peut-être à la chute et au déclin du régime fédéral. Un régime fédéral, surtout s'il veut réussir et survivre, doit sans contredit s'harmoniser et sympathiser avec les aspirations régionales—géographiques, économiques, raciales, religieuses et, bien sûr, linguistiques—des provinces. Pendant huit ou dix ans, le gouvernement

Droit fiscal

actuel a poursuivi une politique vigoureuse qui préconisait le maintien des différences linguistiques. Il est toutefois beaucoup moins conciliant quand il s'agit d'autres choses.

Les ressources naturelles ne sont pas un domaine qui relève de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale. Elles appartiennent aux provinces, aux habitants des provinces.

Quiconque étudie le débat sur la Confédération ou celui qui a eu lieu en 1930 quand les ressources ont été rendues aux provinces de l'Ouest, constatera que l'on a alors bien précisé que ces ressources et les redevances devaient appartenir aux gens des provinces.

Interrogé au cours de ce débat, feu le très honorable Mackenzie King répondit que les redevances appartiendraient aux habitants des provinces. Nous ne sommes pas en train de discuter simplement de l'ingérence du gouvernement fédéral dans un domaine de stricte compétence provinciale, madame le président—il s'agit d'un bien qui appartient en propre aux habitants des provinces. Voilà que le gouvernement fédéral veut intervenir et s'approprier un bien qui ne lui appartient pas. Si quelqu'un était venu me consulter avec une histoire semblable du temps où j'exerçais le droit, j'aurais dit que le gouvernement fédéral était en train de commettre un vol pur et simple, de s'approprier un bien qui appartenait à autrui.

La question que je me pose maintenant, c'est celle de savoir si nous voulons maintenir le régime fédératif au Canada; car c'est là la question. Il y a plus d'un siècle, nous avons réussi—un peu de génie, autant de chance, et les circonstances aidant—à rédiger un document intitulé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous l'avons augmenté de temps à autre et notre pays a réussi ainsi à se maintenir en assez bon état, même si pendant 35 des 40 dernières années, il a eu le malheur d'avoir à sa tête un gouvernement libéral.

Je soutiens, madame le président, que la diversité et les caractères distinctifs demeurent le fondement du progrès social. La diversité entre les individus, les régions et entre les provinces au sein d'un régime fédéral. Je sais que c'est là une doctrine qui constitue un anathème pour bien des spécialistes des sciences sociales qui réussissent à fouiner dans la bureaucratie—je vais lire cela et parce que je pense que le comité devrait en avoir l'entier bénéfice, je vais le répéter. La diversité et les caractères distinctifs individuels demeurent le fondement du progrès social. Il s'agit là d'une doctrine qui constitue un anathème pour les spécialistes des sciences sociales qui réussissent à fouiner dans le processus interne du gouvernement et se mettent rapidement à l'œuvre pour produire le fatras habituel de documents qui ne vaut que la poubelle et qui constitue le cœur de toute bureaucratie. Ils réussissent ainsi à tranquiliser les autochtones trop curieux lorsqu'ils deviennent impatients et permettent à l'élite des mandarins de la fonction publique gouvernementale de continuer à exercer leurs fonctions et à suivre leurs inclinations sans entrave.